

► MESSES

Lundi 1 Novembre

Solennité de Tous les Saints

11h00 Montcuq St Hilaire

Philippe GAYRAC

Fle. BOISMENU - Philippe GALICHON

Noémie et Joseph BURZIO

Défunts fle. DELFOUR - MURET

Xavier & Bénédicte CAZALS de FABEL

Père JANSEN

Mardi 2 Novembre

Commémoration des Fidèles Défunts

11h00 Montcuq St Privat

Les âmes du Purgatoire.

Irene CURE

Mercredi 3 Novembre

17h00 Sauzet (messe Toussaint)

Jeudi 4 Novembre

M le Curé prie avec vous pour les vocations

Vendredi 5 Novembre

11h00 Saint Cyprien (Toussaint)

Samedi 6 Novembre

11h00 Saint Matré (Toussaint)

17h00 Bagat (anticipée 32e Dim.)

Denise BIROU

Fle FOURNIE-LACAVALERIE-MOLIERES

Fle. VIDAL

Marie Line LORCA (Off)

Stanislawa GUIGNES (Off)

Nadine HAUTESSE

Dimanche 7 Novembre

32e Dimanche Temps Ordinaire (Semaine IV)

11h00 Montcuq St Hilaire

Fle LAFON-CHAULE-SALY

Fle. SALY-GAUTHIER

Lundi 8 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Mardi 9 Novembre

17h00 Montcuq "La Providence"

suivie par un temps d'adoration eucharistique

Henriette et Raymond DESPATREUX

Mercredi 10 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Jeudi 11 Novembre

10h30 Lebreil (Armistice & Paix)

Vendredi 12 Novembre

16h30 EHPAD Ste Marie Montcuq

Samedi 13 Novembre

dominicale anticipée Dimanche 9h30

Dimanche 14 Novembre

33e Dimanche Temps Ordinaire (Semaine I)

09h30 Villesèque

11h00 Montcuq St Hilaire

Fle. BREL SOULAYRES

Robert LAPEZE

Lundi 15 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Mardi 16 Novembre

17h00 Montcuq St Privat

suivie par un temps d'adoration eucharistique

Fle. ROSSI

Mercredi 17 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Jeudi 18 Novembre

M le Curé prie avec vous pour les vocations

Vendredi 19 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Samedi 20 Novembre

17h00 Sérignac

Fle. ROUX-GILLET

Jacqueline GRAS

Fle. CANTAGREL FOISSAC

Fle. PIECOURT André

Fles CANTAGREL Raymond

et TEYSSÉDRE Gustave

Dimanche 21 Novembre

Solennité Christ Roi de l'Univers (Semaine II)

11h00 Montcuq St Hilaire

Fle. BORREDON-FAYDI

Fle. BURC Marie-Rose et Henriette

Lundi 22 Novembre

17h00 Lascabanes

Mardi 23 Novembre

17h00 Lascabanes

Mercredi 24 Novembre

17h00 Lascabanes

Jeudi 25 Novembre

17h00 Lascabanes

Vendredi 26 Novembre

17h00 Lascabanes

Samedi 27 Novembre

dominicale anticipée Dimanche 9h30

Dimanche 28 Novembre

1er Dimanche de l'Avent - Année C (Semaine I)

09h30 Saint Laurent

Fle. VOLOCHINE

Fle. BORD

11h00 Montcuq St Hilaire

Marie Louise GEYER

Lundi 29 Novembre

09h00 Montcuq St Privat

Mardi 30 Novembre

17h00 Montcuq St Privat

suivie par un temps d'adoration eucharistique

OFFRIR ou DEMANDER une MESSE

Intitulé de l'Intention de Messe (pour QUI ou pour QUOI ?) :

OÙ : Je souhaiterais que cette messe soit célébrée à l'église de

QUAND : Je souhaiterais que cette messe soit célébrée à cette date : ou au mois de :

INTENTION 2 ou DATE / LIEU 2 de la même intention (si besoin) :

INTENTION 3 ou DATE / LIEU 3 de la même intention (si besoin) :

JE SUIS (Nom Prénom et Téléphone ou Adresse Courriel) :

NOVEMBRE : MÉMOIRE ACHÈVEMENT COMMENCEMENT

La Pastorale des Funérailles... ça compte vraiment !

Au cours des mois de Septembre et Octobre 2021 les membres des Equipes Funérailles de la Paroisse ont pris du temps, sur chacun des Pôles Missionnaires du territoire, pour relire leur expérience, la partager avec les autres, continuer à se former..., et découvrir et s'appropriier le contenu des Orientations Pastorales diocésaines promulguées par notre Evêque Mgr Laurent Camiade en Novembre 2020, alors que nous étions en confinement. Ils retiennent en particulier que :

« Être baptisé engage à intercéder pour les défunts et à manifester compassion et espérance au moment du deuil. Ainsi, tout le Peuple de Dieu est concerné par la préparation et la célébration des funérailles de toute personne qui désire que l'Eglise l'accompagne par sa prière au moment de sa mort. »

« Chaque membre du Peuple de Dieu est concerné, à sa place propre, par la célébration des funérailles. Les prêtres, spécialement, le sont du fait de leur ordination et de la célébration de l'eucharistie qui est le centre de la vie liturgique. (...) Les laïcs sont concernés du fait de la grâce de leur baptême et des missions auxquelles ils ont pu être appelés »

A ce titre, à l'occasion des célébrations de la Toussaint et des Fidèles défunts chaque membre d'une équipe Funérailles de la Paroisse a reçu publiquement des mains du P. Christian sa lettre de mission ainsi que sa carte d'accréditation permettant de justifier de sa formation pastorale actualisée et de la mission qui lui est confiée localement au service du peuple de Dieu.

La prière pour les défunts et l'accompagnement des familles en deuil est un témoignage de foi, d'espérance et de charité. Cet accompagnement se manifeste par un premier contact avec la famille en deuil, suivi de la préparation de la célébration avec les proches, la liturgie des funérailles et la prière au cimetière : « Vécu en fraternité, c'est un signe que toute l'Eglise est en communion avec la douleur et la prière des familles touchées par la mort d'un proche. »

« Ensevelir les morts est une œuvre de miséricorde. C'est également, pour l'Eglise, une occasion d'annoncer son espérance. C'est une œuvre d'évangélisation, c'est-à-dire, au moment même de l'épreuve du deuil, une occasion de témoigner de la joie de la Résurrection du Christ. »

« La **musique sacrée et le chant liturgique** font partie intégrante de la liturgie de l'Eglise. En l'absence de chantres et de musiciens, les musiques enregistrées seront diffusées non à titre décoratif mais bien pour s'intégrer dans la liturgie des funérailles. Si la famille est très désireuse d'écouter telle ou telle musique profane, elle peut le faire à la maison ou éventuellement au cimetière. En accord avec la personne chargée de la célébration (prêtre, diacre ou laïc), la famille peut envisager UN choix particulier de musique évoquant la vie du défunt, de préférence au moment de l'accueil, tandis que l'on rappelle le parcours de vie du défunt. La suite de la célébration oriente l'assemblée vers l'écoute de la parole de Dieu, la prière, le rappel du baptême et l'espérance du bonheur du ciel. »

« La **participation des familles** aux lectures, aux prières ou à un geste liturgique (fleurs, lumière, quête...) est à favoriser pour bien souligner que chaque membre de l'assemblée qui se reconnaît dans la foi et la vie de l'Eglise participe activement à la liturgie et non pas seulement l'équipe de funérailles. » Dans le même temps certaines familles souhaitent pouvoir lire un texte non biblique au cours de la liturgie des funérailles dans l'église, ce qui est envisageable de préférence après le mot d'accueil ou au moment du dernier adieu, ou encore lors de l'inhumation au cimetière.

Chaque célébration des funérailles entraîne le versement d'un casuel (actuellement 150€) distribué entre la participation au financement des Services diocésains, le financement de la vie de la Paroisse et une offrande de messe (18€) à l'intention de la personne défunte et de sa famille, célébrée par le prêtre au cours des semaines qui suivent (code droit canonique n°1181 & 1264) .

La célébration des funérailles chrétienne nécessite la présence du corps de la personne défunte (théologie catholique). En cas de crémation elle aura nécessairement lieu après la célébration des funérailles.

En conclusion pour tenir compte de l'équilibre humain d'un prêtre, qui est en droit de prétendre à un repos régulier, les équipes funérailles (laïcs) sont présentes pour accéder au désir des familles concernant la conduite des funérailles à une date souhaitée, et à défaut en cas de souhait de la présence d'un prêtre un report de la cérémonie est toujours possible.

OFFRIR ou DEMANDER une MESSE

Offrir ou Demander une messe c'est :

- remettre entre les mains du Seigneur la personne défunte que nous aimons
- confier au Seigneur les personnes qui sont dans l'épreuve
- Dire merci pour un événement heureux dans votre vie ou celle des autres, anniversaire mariage, réconciliation, guérison
- Demander à Dieu d'aider ses proches, de les accompagner dans des moments importants ou difficiles de leur vie.
- vous contribuez à la subsistance du prêtre qui la célèbre.

Un prêtre ne peut avoir qu'une intention de messe par jour. Quand nous entendons plusieurs intentions à la messe du dimanche, ce n'est pas une accumulation. Elles sont simplement évoquées, bien souvent, car les personnes qui les ont demandées sont plus facilement présentes à la messe dominicale. Mais elles sont ensuite portées sur la semaine.